

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Maître Sophie THORON, Notaire Associée de la SELARL «Marina GAUCHET et Sophie THORON», titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 15 rue César Campinchi, Tel : 04 95 47 06 48

Commune de CASTELLARE DI MERCURIO (20212)

Suivant acte reçu par Maître Sophie THORON, Officier Public, Notaire à BASTIA (20200) le 17 juin 2026, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame **Julie Marie PARIGI**, retraitée, demeurant à GHISONACCIA (20240), Hameau de Saint Antoine, veuve de Monsieur Simon François FAZI, née à CASTELLARE DI MERCURIO (20212), le 17 mars 1951.

Sur : Une parcelle de terre sur laquelle sont édifiés une maison à usage d'habitation élevée de plain-pied, comprenant deux chambres, une cuisine, un salon/salle-à-manger, une salle de bains et un WC, et un garage, le tout cadastré section A numéro 757 d'une contenance de 1a 50 ca (lot 1 du bien non délimité d'une contenance totale de 3a 01 ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 : *« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

POUR AVIS, Me Sophie THORON notaire Officier Public
Adresse mail de l'étude : office.gauchet.thoron@notaires.fr